

QH
77
.Q4
C72
1998

Environnement Canada

Service canadien de la faune

Création d'un étang sur les Grandes battures Tailhandier

Examen préalable



QH
77
.Q4
C72
1998

Rég. Québec Biblio. Env. Canada Library



38 504 205

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I COLLECTE D'INFORMATION DE BASE ET D'ENREGISTREMENT DU PROJET	1
1.0 Information sur le projet	1
2.0 Localisation du projet	1
3.0 Description du projet	1
4.0 Déclencheur de la LCEE	4
5.0 Personne-ressource au MDE	4
PARTIE II EXAMEN ENVIRONNEMENTAL PRÉALABLE	5
6.0 Description sommaire du milieu récepteur	5
6.1 Mise en contexte	5
6.2 Les aspects physiques	5
6.3 Les aspects biologiques	5
6.3.1 La végétation terrestre	5
6.3.2 Avifaune	6
6.3.3 La faune ichthyenne	7
6.3.4 Les mammifères	7
6.3.5 Herpétofaune	7
6.4 Les aspects humains	7
6.4.1 L'agriculture sur les battures Tailhandier	7
6.4.2 La chasse sur les îles de l'archipel	7
6.4.3 Autres usages et activités humaines sur les îles de l'archipel	8
7.0 Description sommaire des impacts et des mesures d'atténuation	8

TABLE DES MATIÈRES

7.1 L'évaluation des impacts anticipés	8
7.1.1 Effets de l'utilisation d'un accès temporaire	8
7.1.2 Effets du transport de la machinerie entre le site d'accostage et le site des travaux	8
7.1.3 Effets de la présence et de l'opération de la machinerie	10
7.1.4 Effets de la présence de l'étang	11
7.2 Appréciation du projet	13
 PARTIE III POLITIQUE FÉDÉRALE SUR LA CONSERVATION DES TERRES HUMIDES	 14
 PARTIE IV CONSULTATION ET CONTRIBUTION DU PUBLIC	 18
8.0 Démarche de consultation	18
8.1 Consultation avec les experts des autorités fédérales	18
8.2 Consultation avec les experts des autorités provinciales	18
8.3 Consultation avec le public	18
8.4 Préoccupations du public	18
 PARTIE V LISTE DES DOCUMENTS CITÉS	 19

PARTIE I COLLECTE D'INFORMATION DE BASE ET D'ENREGISTREMENT DU PROJET

1.0 INFORMATION SUR LE PROJET

Titre du projet: Création d'un étang sur les Grandes battures Tailhandier

2.0 LOCALISATION DU PROJET

Type de projet: Local

Toponyme:

Code(s) GEO:

Province: Québec

Site des travaux: Grandes battures Tailhandier, archipel de Boucherville (45° 36' Nord, 73° 28' Ouest, voir figure 1)

3.0 DESCRIPTION DU PROJET

Champ d'activité du projet:

Promoteur: Environnement Canada, Service canadien de la faune (SCF)
responsable: monsieur Denis Lehoux

Calendrier de réalisation: mi-octobre à la mi-novembre 1998

Réalisation principale: La principale réalisation du projet en titre consistera en la création d'un étang et d'un canal (fossé), sur les Grandes battures Tailhandier de l'archipel de Boucherville. Les interventions et les activités permettant de réaliser cette réalisation seront toutes effectuées dans la partie occidentale de l'île.

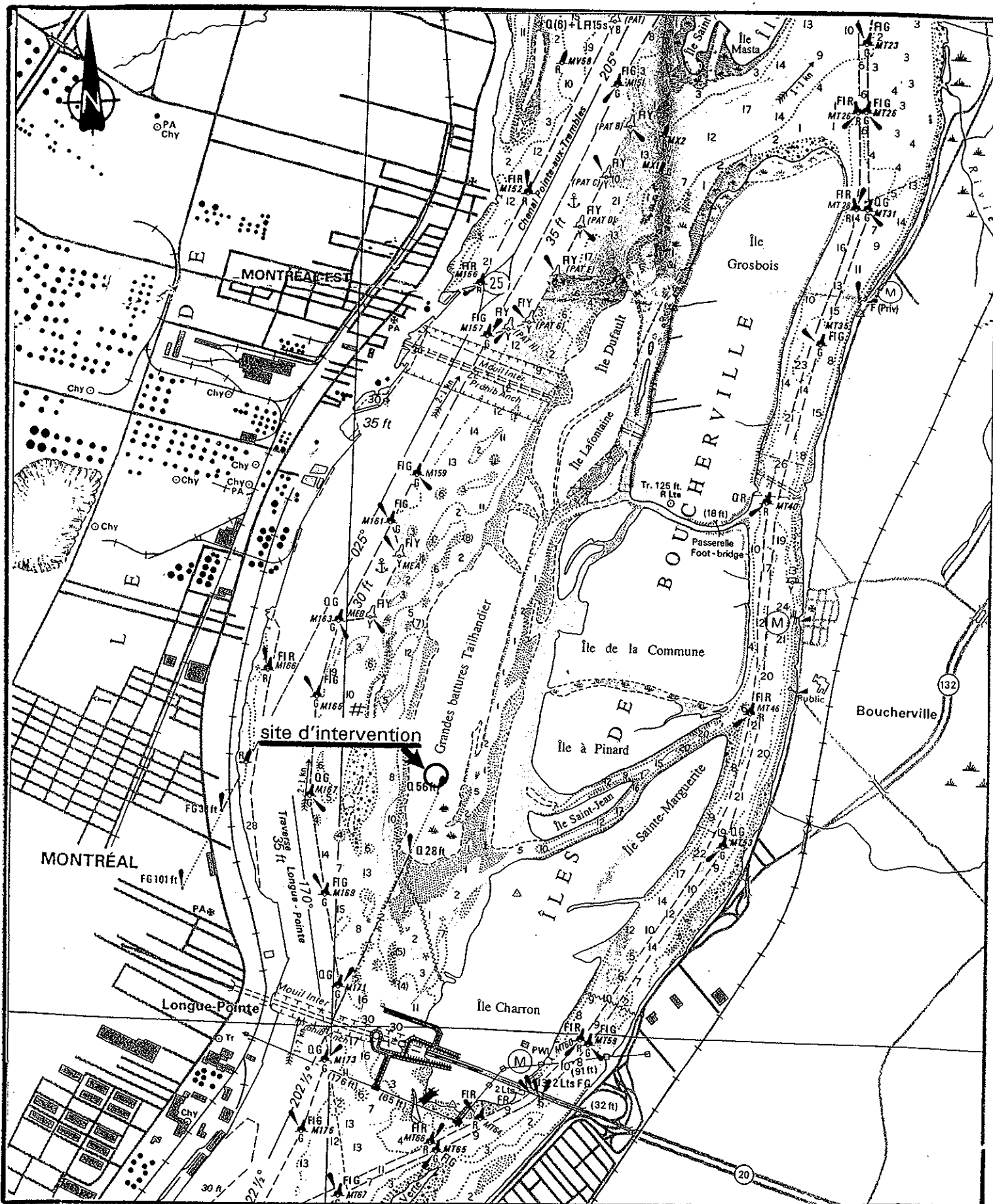


Figure 1: Localisation des Grandes battures Tailhandier et du site d'intervention

Justification du projet:

Le site visé présente toutes les conditions d'une aire de fraye pour plusieurs espèces lenticques se reproduisant tôt au printemps. Par ailleurs, il s'agit d'un milieu très uniforme et dont le potentiel pour la reproduction du poisson est directement tributaire des crues printanières (voir en annexe la lettre de Gérard Massé, MEF, direction régionale de la Montérégie). Or, son plein potentiel n'est maximal qu'une année sur dix (fréquence d'occurrence des niveaux appropriés). L'aménagement de l'étang et plus particulièrement du canal permettra de diversifier les conditions d'habitat et ainsi augmenter le succès de fraye pour différentes cotes de niveaux de crues.

Les aménagements permettront donc d'augmenter l'attrait de l'île à la fois pour la sauvagine et pour la faune ichthyenne. La présence d'étangs à l'intérieur des îles augmente la valeur du site en permettant, entre autres, une utilisation par les oiseaux aquatiques en période de migration, mais aussi en servant de lieu d'élevage pour les couvées. La présence d'une eau peu profonde qui se réchauffe rapidement et qui favorise la présence d'un grand nombre d'invertébrés et la présence d'un bon couvert de fuite en périphérie, sont autant de facteurs pouvant expliquer cette utilisation intensive.

Description de l'ouvrage:

Création d'un étang d'environ 2 ha de superficie. Une digue d'environ 2,5 m de hauteur, correspondant à la cote de récurrence 20 ans, empêchera l'intrusion de l'eau au printemps et ainsi l'emprisonnement du poisson. Le bassin sera toutefois alimenté en eau par un canal et des digues poreuses. La profondeur de l'étang à l'étiage sera de 1,2 m (voir plans).

Nature des travaux:

La mise en place de l'étang impliquera la réalisation de divers travaux et activités, à savoir, chronologiquement:

- excavation afin de créer un plan d'eau;
- creusage du canal;
- construction de la digue avec les matériaux provenant des excavations;
- imperméabilisation du fond du bassin avec du silt argileux provenant de la couche de surface des zones excavées;
- construction d'une section de digue en pierres;
- végétalisation (ensemencement) des surfaces dénudées par les travaux

4.0 DÉCLENCHEUR DE LA LCEE

Déclencheur pour le MDE: Promoteur (x) Financement (x)

Autorité responsable: Environnement Canada, Service canadien de la faune

5.0 PERSONNE-RESSOURCE AU MDE

Nom: Charette *Prénom:* Jean-Yves

Direction/division: Service canadien de la faune

Programme:

Coordonnées: 1141, route de l'Église, 8ème étage
C.P. 10100
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5

Téléphone: (418) 648-7271

Télécopieur: (418) 649-6475

PARTIE II EXAMEN ENVIRONNEMENTAL PRÉALABLE

6.0 DESCRIPTION SOMMAIRE DU MILIEU RÉCEPTEUR

Les textes présentés dans les sections qui suivent documentent les aspects physique, biologique et humain du milieu récepteur.

6.1 MISE EN CONTEXTE

L'île des Grandes battures Tailhandier est située juste au nord du parc provincial de récréation des Îles-de-Boucherville, localisé au sud-est de l'île de Montréal, tout juste en amont de l'archipel de Varennes. L'archipel s'étend sur près de 8 kilomètres de longueur et regroupe 14 îles. À l'intérieur de celui-ci, certaines îles sont réputées comme lieu de nidification pour les canards, comme halte migratoire printanière de la Bernache du Canada, comme habitat propice au Rat musqué et comme aire de fraye pour plus de 12 espèces de poissons (UQCN, 1993).

La gestion des battures Tailhandier appartenait jusqu'à tout récemment à la société des Ports nationaux; le transfert de gestion au Service canadien de la faune pour une période de vingt (20) ans sera complété à l'automne 1998.

6.2 LES ASPECTS PHYSIQUES

Résultant du dépôt, par la mer de Champlain, d'une couche d'argile marine, les îles de Boucherville ont été façonnées par le fleuve. Sans grand relief, elles sont constituées de schiste argileux.

6.3 LES ASPECTS BIOLOGIQUES

6.3.1 La végétation terrestre

Les îles de l'archipel de Boucherville sont, de manière générale, dominées par l'herbaciaie à phalaris. Des communautés de plantes aquatiques (quenouilles, scirpes) occupent le pourtour des îles, particulièrement là où les rives présentent des pentes douces. Les bandes arbustives sont composées de saules, peupliers, cerisiers, cornouillers.

On ne retrouve aucune espèce végétale rare sur les battures Tailhandier, selon le fichier de données du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (M. Guy Jolicoeur, Direction du patrimoine écologique, MEF). Les seules mentions de plantes rares sont imprécises et historiques. Après vérification avec Mme Danielle Chatillon (parc des îles de Boucherville), deux espèces menacées ou vulnérables y ont été observées depuis 1996. Il s'agit de l'Ariséma dragon et de la Claytonie de Virginie.

Selon Mme Louise Gratton (consultante), la Claytonie de Virginie est une espèce plutôt forestière, donc pas susceptible de se retrouver dans le type d'habitat en cause ici. En ce qui concerne Ariséma dragon, elle semble plutôt privilégier les sous-bois plus ou moins dégagés. Le relevé de la végétation présente, effectué le 22 septembre 1998, le long de deux transects partant du centre de l'actuelle dépression marécageuse et s'échelonnant jusque dans la prairie humide, n'a permis de rencontrer aucun spécimen de l'une ou l'autre de ces espèces.

6.3.2 Avifaune

Les battures sont situées dans un corridor géographique intensivement utilisé par les oiseaux migrateurs. Les dépressions sont colonisées par une végétation de marais qui y favorise la nidification de la sauvagine et l'avifaune typique de ces habitats.

Les principales espèces qui nichent sur l'archipel des Îles-de-Boucherville en colonie sont la Guifette noire, le Goéland à bec cerclé, le Bihoreau à couronne noire, le Goéland argenté et la Sterne pierregarin (UQCN, 1993).

Quatre espèces de sauvagine se reproduisent dans l'archipel, soit les Canards colvert, chipeau, pile et siffleur, le Canard colvert étant l'espèce la plus abondante. Les densités de nids sont par contre faibles, de l'ordre de 0,1 nid/ha (Lehoux et Grenier, 1995). Une inondation importante des îles au printemps et un couvert de nidification trop dense, expliqueraient cette faible densité de canards nicheurs.

Selon le SCF (comm. pers., voir annexes), aucune espèce d'oiseau migrateur à statut précaire n'a été relevée sur les battures Tailhandier.

6.3.3 La faune ichtyenne

Les canaux de drainage favorisent la fraye d'une douzaine d'espèces de poissons.

Shooner (1989) identifie des frayères réelles (des travaux spécifiques ont permis d'observer l'activité de fraye ou les résultats de la fraye) pour quatre (4) espèces, soit le Grand brochet (*Esox lucius*), la Barbotte brune (*Ictalurus nebulosus*), le Crapet-soleil (*Lepomis gibbosus*) et la Perchaude (*Perca flavescens*).

6.3.4 Les mammifères

Plusieurs espèces de mammifères y vivent; le rat musqué est l'espèce la plus abondante (UQCN, 1993). Un chevreuil a été aperçu lors d'une visite en septembre 1998.

6.3.5 Herpétofaune

Une cinquantaine de couleuvres rayées ont été observées le 16 avril dernier par une équipe du ministère de l'environnement du Québec, direction régionale de la Montérégie, à l'intérieur des hibernacles constitués par les cratères formés au points de déversement des matériaux dragués par les bennes suceuses (voir lettre du MenviQ jointe en annexe).

6.4 LES ASPECTS HUMAINS

6.4.1 L'agriculture sur les battures Tailhandier

Les activités agricoles qui ont cours sur les battures sont peu propices à la faune (Martin Léveillé, Ministère de l'environnement et de la Faune (MEF), direction régionale de la Montérégie, comm. pers). Elles ne permettent pas de laisser des bordures protectrices. De plus, d'importantes superficies de terres à nu labourées et inondées créent de grandes surfaces d'eaux turbides en contact avec le chenal de Courant, ce qui éloigne la sauvagine de certains secteurs.

6.4.2 La chasse sur les îles de l'archipel

Comme c'est le cas dans les divers archipels entre Montréal et Berthierville, on pratique la chasse à la sauvagine sur certaines des îles de Boucherville, dont les

Grandes battures Tailhandier. La saison de chasse aux oiseaux migrateurs dans le secteur est officiellement ouverte entre le 25 septembre et le 26 décembre. Toutefois, c'est principalement à l'ouverture de la saison et lors des deux semaines suivantes qu'on y observe le plus grand nombre de chasseurs.

6.4.3 Autres usages et activités humaines sur les îles de l'archipel

Aucune habitation permanente ni même de chalets ou de campements à caractère saisonnier n'ont été relevés sur les Grandes battures Tailhandier. Cependant, il arrive à l'occasion que des plaisanciers y fassent escale durant la saison de navigation (mai à octobre).

7.0 DESCRIPTION SOMMAIRE DES IMPACTS ET DES MESURES D'ATTÉNUATION

7.1 L'ÉVALUATION DES IMPACTS ANTICIPÉS

Les principales répercussions du projet seront associées à l'utilisation d'un accès temporaire, au transport de la machinerie entre le site d'accostage (voir figure 2) et le site des travaux, à la présence et à l'opération de la machinerie sur le site de l'ouvrage et à la présence de l'ouvrage lui-même.

7.1.1 Effets de l'utilisation d'un accès temporaire

Les composantes environnementales potentiellement affectées lors de la préparation du chemin d'accès temporaire sont la couverture végétale et le sol. Une rampe d'accès de quelque 20 pieds permettra à la machinerie d'accoster sur l'île sans affecter la plage.

7.1.2 Effets du transport de la machinerie entre le site d'accostage et le site des travaux

Une zone d'accès d'une largeur approximative de 5 m sera délimitée, afin d'y concentrer le cheminement de la machinerie et du matériel (transport des roches) et de réduire l'empiétement sur le milieu naturel. La machinerie ne devra pas circuler en

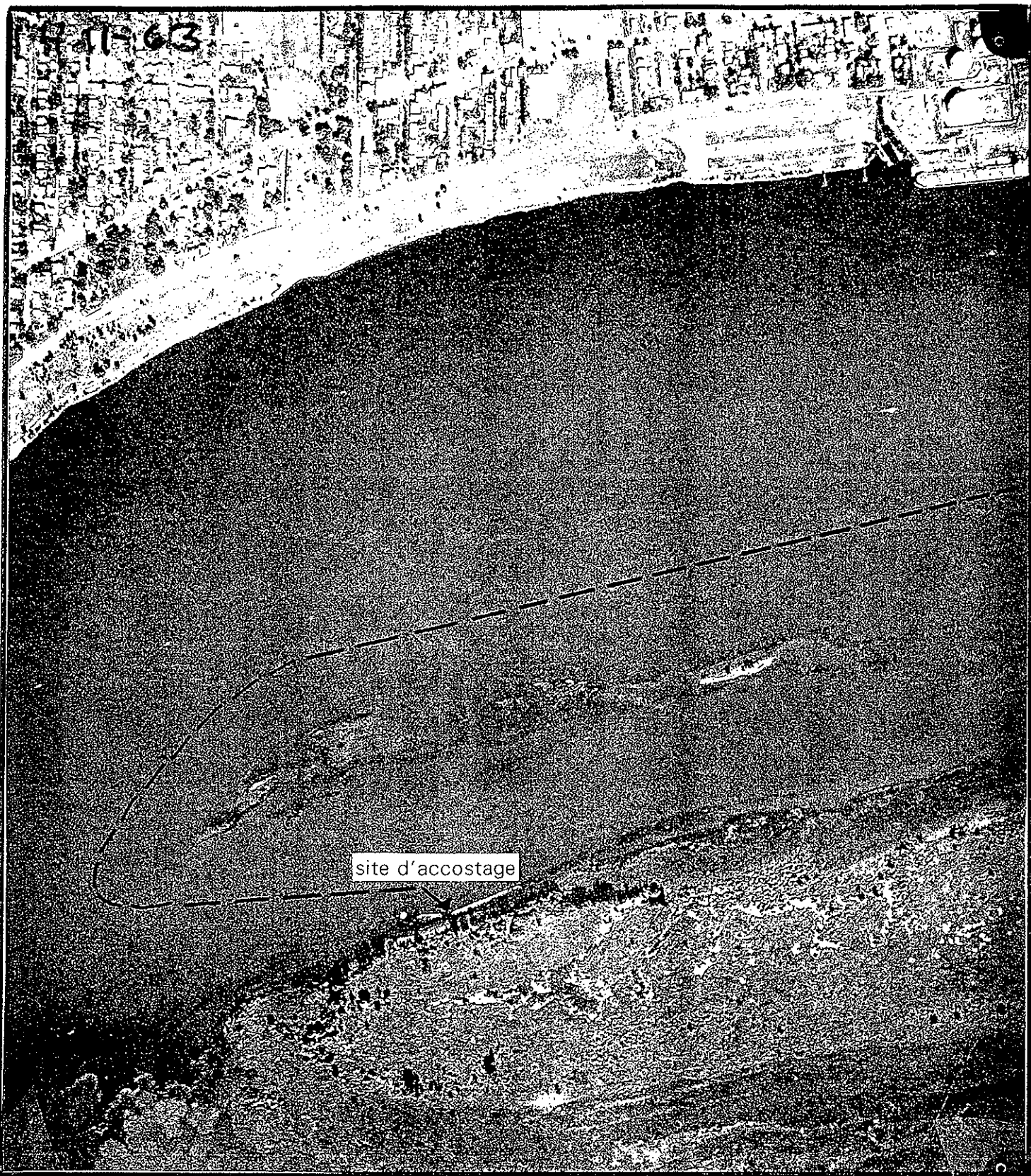


Figure 2: Parcours qui sera emprunté pour accéder aux battures par bateau

dehors de cette emprise. La circulation de la machinerie entraînera la perte de la couverture végétale et le remaniement du sol sur une distance linéaire approximative de 200 m, dans l'axe du chemin d'accès, de même qu'autour du site des travaux.

Mesures d'atténuation prévues: balisage du chemin d'accès afin de limiter l'étendue des superficies affectées; l'ensemencement d'Alpiste roseau, une espèce indigène à croissance rapide, sur les superficies affectées par la circulation de la machinerie.

Description de l'impact résiduel: aucun impact résiduel anticipé en raison de la remise à l'état naturel des superficies touchées. Aucune trace des travaux ne devrait être visible après un délai de 12 mois dans l'axe de l'accès temporaire.

7.1.3 Effets de la présence et de l'opération de la machinerie

Une zone d'intervention sera délimitée, à l'intérieur de laquelle les travaux ou les activités reliées aux travaux seront exécutés. La circulation de la machinerie sera minimisée dans le milieu. Les milieux naturels situés à l'intérieur de l'emprise réservée aux travaux seront remis en état avant de quitter le site, à l'aide de la machinerie utilisée.

Les composantes humaines potentiellement affectées par l'opération de la machinerie sur l'île sont les activités de chasse aux oiseaux migrateurs.

Mesures d'atténuation prévues: une association de chasseurs locale de même que les gens du parc des Îles de Boucherville seront avisés, de la nature et de la période de réalisation des travaux.

Les travaux seront effectués sur semaine, entre 7:30 et 17:00 heures, entre la mi-octobre et la mi-novembre, soit en dehors des saisons de nidification des oiseaux et de la période intensive de chasse aux oiseaux migrateurs.

Tous les déblais résultant des excavations seront réutilisés sur le site pour ériger la digue, de sorte qu'aucun matériel ne sera rejeté au fleuve ou en bordure de l'île, éliminant les conséquences néfastes d'un accroissement de la sédimentation dans les chenaux avoisinants.

Les précautions nécessaires seront prises par l'entrepreneur pour qu'il n'y ait aucun déversement d'huile, de produits chimiques ou de tout autre polluant sur le site des travaux et dans le milieu environnant. L'entrepreneur devra de plus porter une attention particulière à la végétation en place en bordure des travaux et éviter de l'endommager inutilement.

7.1.4 Effets de la présence de l'étang

À court terme, les composantes environnementales potentiellement affectées par la construction de l'ouvrage sont la couverture végétale et le sol. Au-delà du court terme, les effets de la présence de l'ouvrage devraient favoriser une plus grande fréquentation du site par la faune.

Durant la phase de construction, les travaux de préparation du site entraîneront la perte de la couverture végétale et le remaniement du sol sur une superficie approximative de 2 ha. Les travaux seront réalisés à sec. L'étang étant éloigné de la rive des battures et l'absence de travaux les fins de semaines minimiseront l'impact des interventions sur les activités de chasse.

Les mesures suivantes seront prises lors des travaux:

- balisage du site d'implantation de l'ouvrage afin de limiter l'étendue des superficies affectées;
- transmission d'informations aux associations de chasseurs concernés quant à la nature et à la période de réalisation des travaux;
- planification des horaires de travail pour ne pas nuire inutilement aux utilisateurs du territoire.

La réalisation des travaux pourrait constituer un empêchement temporaire à la pratique d'activités de chasse dans la partie occidentale de l'île. Par ailleurs, au-delà du court terme, les effets de la présence de l'ouvrage et des plantations s'avéreront positifs à tous égards.

Le site des travaux étant localisé à l'extérieur de la zone de déversement des matériaux dragués, le projet n'aura pas d'impact sur la couleuvre rayée.

Sur la flore

Compte tenu de l'absence d'espèces rares ou menacées sur le site des travaux, aucun impact n'est anticipé sur cette composante environnementale. De plus, aucun impact négatif cumulatif associé à ce projet ou à des projets semblables dans le secteur n'a été identifié. Les secteurs ayant fait l'objet d'aménagement (digues, rives et accès) seront ensemencés afin de reconstituer le couvert végétal original.

Sur la faune ichthyenne

Selon Gérard Massé (MEF, direction de la montérégie, comm. pers.), vu le faible relief des battures Tailhandier, la reproduction du poisson n'est bonne que durant certaines années bien précises, soit lorsque le niveau d'eau est approprié, ce qui prévaut à une fréquence de une année sur dix; durant les autres années, le niveau d'eau est soit trop élevé ou soit trop bas. L'aménagement de l'étang ne perturbera donc pas la fraye régulière des espèces mentionnées plus haut. Par surcroît, la présence d'un canal le long de la digue extérieure favorisera le déplacement du poisson présent durant la fraye. Les pentes (1:4) qui seront données à l'étang et au canal pourraient favoriser année après année la reproduction du poisson en diversifiant le milieu. Ce faisant, elles assureront un potentiel de production davantage stable. La perte de superficie inférieure à 2 ha sera compensée par une possibilité de fraye à chaque printemps.

Nous recommandons qu'un programme de suivi soit établi afin de vérifier l'utilisation par le poisson des sites potentiels de fraye nouvellement créés.

Aucun matériel exogène ne sera importé sur l'île pour la création de la digue. Le volume de matériel excavé sera de perméabilité et de quantité suffisante.

Sur la faune ailée

Aucun impact négatif sur la faune ailée n'est anticipé, si ce n'est une certaine forme de dérangement durant la période de réalisation des travaux.

Les impacts positifs à plus long terme sur les oiseaux aquatiques sont, par contre, multiples: site de concentration pour les oiseaux en migration printanière et automnale et pour les couvées durant la saison estivale. Les oiseaux peuvent utiliser le bassin

comme site de repos, d'alimentation et de fuite. De plus, certaines portions des digues ceinturant l'étang pourront servir de lieux de nidification une fois développée une végétation appropriée de type prairie haute.

7.2 APPRÉCIATION DU PROJET

À l'exception de la présence de l'étang, il s'agit d'impacts de courte durée dont les effets ne devraient pas être ressentis au-delà de la période de construction, soit un mois maximum.

En résumé, le projet permettra de diversifier un milieu très uniforme et dont le potentiel pour la reproduction du poisson est directement tributaire des crues printanières. Or, son plein potentiel n'est maximal qu'une année sur dix. L'aménagement de l'étang et plus particulièrement du canal permettra de diversifier les conditions d'habitat et ainsi d'augmenter le succès de fraye pour différentes cotes de niveaux de crues. Les aménagements permettront donc d'augmenter l'attrait de l'île à la fois pour la sauvagine et pour la faune ichthyenne. La présence d'étangs à l'intérieur des îles augmente la valeur du site en permettant, entre autres, une utilisation par les oiseaux aquatiques en période de migration, mais aussi en servant de lieu d'élevage pour les couvées. La présence d'une eau peu profonde qui se réchauffe rapidement et qui favorise la présence d'un grand nombre d'invertébrés et la présence d'un bon couvert de fuite en périphérie, sont autant de facteurs pouvant expliquer cette utilisation intensive.

Le milieu ne recèle ni espèce végétale rare, ni oiseau migrateur à statut précaire. La végétalisation permettra d'assurer une reprise végétale rapide sur l'ensemble des zones touchées par les travaux. Aucune trace des travaux ne sera visible après 12 mois.

Globalement, les effets du projet sur le milieu récepteur apparaissent comme étant positifs au-delà du court terme.

PARTIE III POLITIQUE FÉDÉRALE SUR LA CONSERVATION DES TERRES HUMIDES

Le secteur d'intervention correspond à la définition de terre humide de la politique fédérale sur la conservation des terres humides. Plus spécifiquement et selon le système de classification des terres humides du Canada, il s'agit d'un marécage arbustif mixte de plaine d'inondation. Les caractéristiques du site visé sont donc une terre humide minérale où l'eau est très stagnante ou s'écoule très lentement. La nappe phréatique se situe au niveau ou près de la surface. Ses eaux contiennent beaucoup d'éléments nutritifs. Il peut être inondé par les eaux de crue saisonnières du fleuve Saint-Laurent. Le lent retrait des eaux après la crue assure une nappe phréatique élevée durant presque toute la période de croissance. La physionomie générale du couvert végétal est dominée par des espèces arbustives (saule, cornouiller, cerisiers) de hauteurs variables (plus de 1,5 m, de 0,5 à 1,5 m, et de 0,1 à 0,5 m).

Les interventions seront localisées non pas sur l'ensemble du marécage, mais sur une superficie de 2 ha et seront réalisées à sec.

L'objectif principal de cette politique est de favoriser la conservation des terres humides du Canada en vue du maintien de leurs fonctions écologiques et socio-économiques, pour le présent et l'avenir. La politique stipule que le gouvernement fédéral instaurera des pratiques exemplaires axées sur la conservation des terres humides et le développement durable qui devront être intégrées à la gestion des terres et des eaux fédérales.

Cette politique met de l'avant diverses stratégies devant permettre l'utilisation et la gestion des terres humides pour qu'elles puissent continuer de remplir un vaste éventail de fonctions de façon durable. La stratégie no. 2 vise la gestion des terres humides sur les terres et les eaux fédérales et dans le cadre des autres programmes fédéraux. Elle permet notamment d'encourager toute intervention qui met en valeur les fonctions des terres humides fédérales et d'amener tous les ministères fédéraux à s'engager à ce qu'il n'y ait aucune perte nette des fonctions des terres humides.

La stratégie 3 vise la promotion de la conservation des terres humides dans les régions fédérales protégées. Elle stipule quant à elle que le gouvernement fédéral continuera de voir au maintien des territoires fédéraux afin de préserver de façon durable les fonctions et les processus naturels des terres humides qui s'y trouvent.

Les fonctions des terres humides, décrites dans Environnement Canada (1998) sont de diverses natures:

-hydrologique, qualité de l'eau, habitat, climatique, esthétique/récréationnelle, culturelle/psychologique, production de subsistance et production commerciale.

En regard du site visé par les interventions, les fonctions principales sont celles relatives à l'habitat et à la récréation. Ainsi, le marécage visé par les travaux peut servir d'abri aux mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, invertébrés, oiseaux et plantes de l'île. Il ne constitue pas non plus un habitat pour une espèce animale ou végétale à statut précaire ou unique à la région. Étant inondé à une fréquence d'une année sur dix et faisant partie d'un archipel regorgeant de marais et marécages, il ne constitue pas un habitat critique dont serait dépendante une espèce en particulier. De position insulaire, il ne protège pas non plus le rivage. Les inondations printanières permettent de bonifier son potentiel d'habitat pour la faune ichthyenne, mais à une faible récurrence (une année sur dix).

Côté esthétique, les espèces arborescentes et arbustives du milieu visé ajoutent à la diversité visuelle du paysage de l'île. La cime des arbres est visible pour les navigateurs circulant du côté nord de l'île (côté de la voie maritime). Il pourrait être mis à contribution pour l'observation et la photographie de ce type de milieux naturels de cette section du fleuve. Côté récréationnel, les chasseurs de sauvagine peuvent y trouver abri.

Les autres fonctions des milieux humides sont plutôt restreintes pour le milieu visé. Les fonctions hydrologiques, soit la contribution du milieu humide à la quantité de l'eau de surface et souterraine, sont négligeables. Le marécage ne joue pas de rôle prédominant dans l'hydrologie de son bassin versant. Il contribue à la recharge de l'aquifère uniquement lors des inondations printanières, qui n'occurent qu'une année

sur dix. Il n'est pas utilisé comme source d'approvisionnement en eau. Il ne procure pas non plus les bénéfices rattachés à la protection contre les inondations, fluctuations du niveau de l'eau ou contre l'érosion, de par sa position insulaire.

Les fonctions biogéochimiques, soit la contribution du milieu humide à la qualité de l'eau de surface et souterraine, sont également minimales. Il ne contribue pas à l'assainissement sous forme de traitement d'effluent, ne reçoit pas d'eaux de ruissellement agricole. Il ne sert pas non plus de contenant ou de site d'immobilisation de toxiques. De par sa position insulaire, il ne sert pas à capter les sédiments d'un cours d'eau. Isolé dans une prairie humide, il ne procure pas de nutriments pour des écosystèmes situés en aval.

Les fonctions écologiques du marécage passent principalement par un ajout à la diversité des habitats de l'île, mais elles sont limitées de par la fréquence des inondations printanières suffisantes pour l'emplir. Il ne fait pas partie d'un système de drainage important, ni d'un complexe de marécages de divers types dont l'intégrité est un critère nécessaire d'habitat pour certaines espèces. Plusieurs autres marécages du même type sont présents sur l'île.

Les fonctions sociales, culturelles et commerciales du milieu visé sont négligeables puisqu'il ne fait pas partie d'un héritage particulier (historique, culturel, archéologique ou paléontologique). Des activités de chasse se déroulent sur l'île, mais principalement dans la prairie et pas spécifiquement dans le marécage.

Le marécage présente un potentiel pour des fonctions éducatives et d'éveil du public aux milieux humides. Il n'est cependant pas utilisé à des fins de recherche scientifique, éducationnelles ou d'interprétation. Très peu de gens le visitent chaque année, si ce n'est des chasseurs au printemps et à l'automne. À part la politique fédérale sur la conservation des terres humides, aucun programme ou norme ne régit sa conservation ou sa restauration.

Les impacts du projet sur les principales fonctions qu'il remplit (habitat, récréation) sont présentées ci-après afin de pouvoir faire le bilan objectif du projet sur le milieu, en regard de la politique fédérale.

Les impacts sur l'habitat du poisson seront nuls puisque les travaux auront cours à l'automne, soit en dehors des périodes de fraye. Les impacts sur la conservation du sol et des eaux seront également négligeables, puisque l'empiétement sur le milieu naturel sera minimisé en concentrant le déplacement de la machinerie à l'intérieur d'un corridor balisé. Par ailleurs, les surfaces végétales affectées par la circulation seront ensemencées avant de quitter le site; au printemps suivant, le milieu retrouvera rapidement son état naturel. En fait, les interventions seront bénéfiques pour le milieu à long terme puisqu'elles procureront à l'ichtyofaune l'assurance d'un habitat propice à leur reproduction à chaque année.

Concernant la fonction récréative, les travaux produiront un dérangement minimal pour les chasseurs, puisque le site est éloigné de la rive, qu'ils seront réalisés après la période intensive d'ouverture de la chasse (trois premières semaines), à l'extérieur des heures prisées par les chasseurs (soit avant et après le coucher du soleil) et durant les jours de la semaine; de plus, les associations de chasseurs locales et les gens du parc des Îles-de-Boucherville auront été avisés de la présence du chantier. Ce dérangement minimal sera compensé dans les années ultérieures par une augmentation du potentiel de chasse du secteur.

En respectant la Politique fédérale sur la conservation des terres humides, la précédente analyse permet de dégager que le bilan net des impacts sera positif. Le projet ne procurera aucune perte de nette de ses fonctions naturelles, mais plutôt un accroissement des potentiels d'habitat du milieu. Il y aura diversification d'un habitat uniforme en ce qui concerne le relief et le couvert végétal, ce qui permettra d'attirer plus d'espèces animales dans le milieu. Il y aura augmentation du potentiel pour la reproduction du poisson. Conséquemment, l'attrait du site pour la sauvagine en période de migration et d'élevage sera accru. Les impacts des travaux, bien que minimes et de courte durée (maximum un mois), seront rapidement compensés par la mise en valeur du milieu.

PARTIE IV CONSULTATION ET CONTRIBUTION DU PUBLIC

8.0 DÉMARCHE DE CONSULTATION

8.1 CONSULTATION AVEC LES EXPERTS DES AUTORITÉS FÉDÉRALES

Nom: Messieurs Denis Lehoux et Yvan Vigneault

Organisation: Service canadien de la faune, Environnement Canada

Numéro de téléphone: (418) 648-2544

Date de la consultation: 9 avril 1998, ainsi qu'à plusieurs reprises en septembre 1998

8.2 CONSULTATION AVEC LES EXPERTS DES AUTORITÉS PROVINCIALES

Nom: Madame Danielle Chatillon, messieurs Gérard Massé et Martin Léveillé

Organisation: Ministère de l'environnement et de la faune (direction régionale de la Montérégie)

Numéro de téléphone: (514) 928-7607

Date de la consultation: 9 avril 1998

8.3 CONSULTATION AVEC LE PUBLIC

Association de chasseurs de Sorel-Tracy, par l'intermédiaire de M. Pierre Latraverse, du conseil régional Montréal-Montérégie de la Fondation québécoise pour la Faune (FQF).

8.4 PRÉOCCUPATIONS DU PUBLIC

Activités de chasse

PARTIE V LISTE DES DOCUMENTS CITÉS

- Union québécoise pour la conservation de la nature (1993) *Guide des milieux humides du Québec, des sites à découvrir et à protéger*. 217 p. + carte couleur.
- Le Groupe Shooner (1989) *Localisation des principaux sites de reproduction des principales espèces de poissons du fleuve Saint-Laurent (Cornwall-Montmagny)*. Atlas présenté aux ministères Pêches et Océans et Environnement Canada (Centre Saint-Laurent). 16 cartes.
- Lehoux, D. et C. Grenier (1995). *Sommaire des informations concernant les îles de juridiction fédérale et propositions d'aménagement (tronçon Montréal-Sorel)*. Environnement Canada, Service canadien de la faune, 82 p.
- Environnement Canada (1996) *La politique fédérale sur la conservation des terres humides; guide de mise en oeuvre à l'intention des gestionnaires des terres fédérales*. Division de la conservation des habitats, Service canadien de la Faune, 32 p.
- Environnement Canada (1991) *La politique fédérale sur la conservation des terres humides*. Directeur général, Service canadien de la faune, 16 p.
- Environnement Canada (1998) *Working with Wetlands; a training course on Canada's commitment to wetlands - and how to live up to it; participant's manual*. North American Wetlands Conservation Council (Canada) & Canadian Wildlife Service, pagination multiple.

ANNEXES

Direction régionale de la Montérégie

Le 11 mai 1998

Monsieur Denis Lehoux
Service canadien de la faune
Environnement Canada
1141, route de l'Église, 9^e étage
Case postale 10 100
Sainte-Foy (Québec) G1V 4H5

Feuilles de transmission par télécopieur		Date	# de pages
Post-it™ Fax Note 76718			N° de page 2
To / À	From / De		
GUYSLAIN VERREAU	D. LEHOUX		
Cd / Dept. / Cde / Service	Cd. / Cde		
ARGUS	S.C.F.		
Plume # / N° de fol.	Plume # / N° de fol.		
	644-2544		
Fax # / N° de télécopieur	Fax # / N° de télécopieur		
654-9699			

Objet : Aménagements fauniques sur les battures Tailhandier, Boucherville
N/Réf. : 760-9070-19

Monsieur,

Suite à notre rencontre du 9 avril dernier et à une visite du site effectuée le 16 avril par le personnel du Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune du ministère de l'Environnement et de la Faune, vous trouverez ci-joint nos recommandations concernant le projet mentionné en titre.

Aménagement d'un étang pour la sauvagine

Le secteur proposé pour l'aménagement d'un étang présente bien toutes les conditions d'une aire de fraye pour plusieurs espèces de poissons d'eaux calmes se reproduisant tôt au printemps. Des oeufs de grand brochet y ont d'ailleurs été récoltés lors de notre visite. Cependant, tel qu'il a été mentionné lors de notre rencontre et tel qu'il a été rapporté dans le compte-rendu produit, il s'agit d'un milieu très uniforme et dont le potentiel pour la reproduction du poisson est directement soumis aux niveaux d'eaux du fleuve en période de crue printanière. Ainsi, le potentiel n'est pleinement réalisé que certaines années lorsque le niveau est approprié. Une intervention prenant en compte cette problématique est donc souhaitable et l'aménagement devrait permettre de créer des conditions moins uniformes et par ce fait de permettre un succès de fraye pour différentes cotes de niveaux d'eaux atteintes par les crues.

...2

Nous recommandons donc que le deuxième scénario proposé, soit l'aménagement d'un étang endigué d'une superficie d'environ trois hectares, soit développé en priorité et qu'un canal extérieur soit prévu pour favoriser le déplacement du poisson dans le milieu. Un tracé favorisant le développement de rives et des pentes douces (1 dans 4) pour la face externe des digues devraient aussi être envisagés.

Les matériaux d'excavation du canal extérieur pourraient avantageusement être utilisés pour recouvrir les aires de dépôts de résidus de dragage déjà présentes sur les battures. Les sols de ces aires sont constitués de schiste très friable et le bas des pentes de ces aires, de sable (par érosion ou accumulation). Ils forment donc des sols très peu fertiles occupés par des peupliers faux-tremble et le phragmite commun. Cette dernière espèce devrait d'ailleurs faire l'objet d'un contrôle puisqu'elle a envahi progressivement les rives des battures (et même une forte proportion des chenaux) et qu'elle présente peu d'intérêt pour la faune. Un apport en terre végétale et l'ensemencement des superficies amendées permettraient ainsi d'offrir un couvert pour la nidification de la sauvagine qu'on veut favoriser par l'aménagement. Soulignons toutefois que les cratères (points hauts tapissés et entourés de blocailles) formés aux points de déversement des matériaux dragués par les bennes suceuses, employées lors des opérations passées de dragage, doivent être conservés en leur état actuel, puisqu'ils constituent des hibernacles exceptionnels de la couleuvre rayée (plus de 50 individus observés lors de la visite).

Gestion des îles

La problématique de l'agriculture sur les îles des battures Tailhandier, tel qu'il a été discuté lors de notre rencontre, nous préoccupe sérieusement puisque nous avons pu constater lors de notre visite d'importantes superficies de terres à nu labourées et inondées créant de grandes surfaces d'eaux turbides en contact avec le chenal du Courant. Le transfert de gestion des îles des Ports nationaux au Service canadien de la faune représente sûrement l'occasion de remédier à cet état de fait par l'imposition de conditions de culture et l'obligation de conserver des bandes riveraines. On pourrait également profiter de l'expertise acquise à Varennes sur les pratiques agricoles favorables à la faune de même que de l'opportunité de la présence de l'équipe de travail de Canards Illimités qui s'emploiera à développer un plan d'ensemble faune-agriculture à l'île Sainte-Thérèse en 1998.



Environnement
Canada

Environnement
Canada

Service canadien de la faune
1141, route de l'Église, 8e étage
C.P. 10100
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5
Tél : 418-648-7271
Télec. : 418-649-6475

Le 13 octobre 1998

Dossier : 352

Madame Annie Taillon
Les Consultants en environnement Argus inc.
3075, Ch. Des Quatre-Bourgeois
Sainte-Foy (Québec)
G1W 4Y4

Expédier par télécopieur: 9-654-9699

**Sujet: Informations sur les oiseaux migrateurs à statut précaire - secteur des battures
thailhandier.**

Madame,

Suite à votre demande, nous avons analysé les renseignements que nous possédons dans le secteur des battures Thailhandier. Nous avons également consulté la banque de données sur les oiseaux menacés du Québec. Après vérifications, nous n'avons aucune indication suggérant la présence d'espèces à statut précaire dans ce secteur.

Nous espérons que cette information répondra à vos besoins.

Veuillez agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Yves Charette

c.c. Raymond Lemieux